

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 – 20h30

Nombre de conseillers Elus : **15**
Conseillers en fonction : **14**
Conseillers présents : **13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-52/9.1 **Compte rendu de la réunion du 8 juillet 2022**



Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juillet 2022.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

Commune de WALDHAMBACH

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 19/09/2022

ID : 067-216705145-20220912-2022_53-DE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 septembre 2022 – 20h30

Nombre de conseillers Elus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoint
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-53/1.4 Convention de servitude ENEDIS rue du stade et contribution de raccordement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction de M. EBY Lionel et Mme DEMMERLE Elodie, rue du stade à Waldhambach, une extension du réseau de distribution d'électricité ainsi qu'une extension et viabilisation du réseau télécom et éclairage public est nécessaire.

Il soumet au Conseil Municipal

- la contribution financière de la commune pour l'extension du réseau électrique permettant le raccordement de l'immeuble de M. EBY et Mme DEMERLE d'un montant de 4769,40 € HT soit 5723,28 € TTC établie par ENEDIS
- la convention de servitude avec plan autorisant ENEDIS à établir une canalisation et installer un coffret sur la parcelle cadastrée section 05 n°178 (parking de la salle des fêtes)
- le devis de l'entreprise EST Réseaux de Phalsbourg pour l'extension et la viabilisation Télécom /éclairage public d'un montant de 6030,50 € HT soit 7236,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après exposé du maire, à l'unanimité des membres présents,

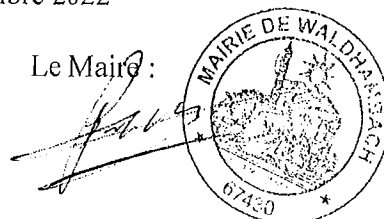
- autorise le Maire à signer les 2 devis permettant la coordination des travaux d'extension du réseau électrique et les travaux Télécom/éclairage public
- autorise le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude (une indemnité de 20,00 € sera versée à la commune)

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoins
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

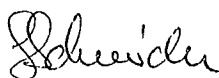
Objet : 2022-54/1.4 **Acquisition de vitrines extérieures**

Le Maire rappelle au conseil municipal, l'intention de la municipalité de renouveler ou modifier les points d'affichage dans le village et lui soumet les différentes offres reçues pour l'installation de vitrines d'extérieur.

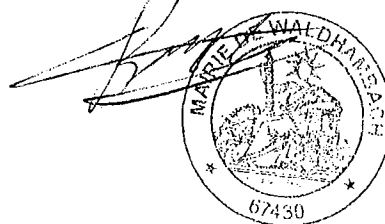
Après discussion, le conseil municipal ne donne pas suite aux offres, onéreuses et peu convaincantes et décide de reporter ce point à une séance ultérieure avec de nouvelles propositions.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



Commune de WALDHAMBACH

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 septembre 2022 – 20h30

Nombre de conseillers Elus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 13

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire

Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-55/1.4 Aménagement aire de jeux

Le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis pour l'aménagement de l'aire de jeux, derrière la cour de l'école.

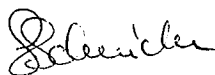
Considérant les différentes variantes et options, le Maire propose de créer un groupe de travail afin d'étudier les offres reçues et de visiter d'autres aires de jeux récemment aménagées dans les villages voisins.

Le Conseil Municipal valide la proposition.

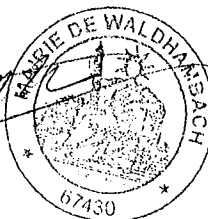
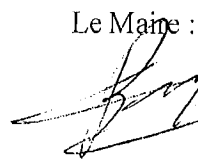
Le groupe de travail se compose de Frédéric BRUPPACHER, Maire, Claude SCHLEIFFER, Adjoint au Maire, BACHMANN Christine, DURR Jessica et CONSTANS Daniel.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Étaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-56/1.6 **Maitrise d'œuvre aménagement rue de l'église**

Dans le cadre d'un futur aménagement de la rue de l'église et de la volonté de la commune de réaliser les travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après discussion,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de l'église au bureau d'études CV Ingénierie sis à Danne-et-quatre-Vents pour un montant forfaitaire et provisoire de 12500,00 € HT soit 15000,00 € TTC ;

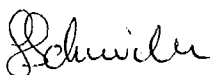
Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux fixée à 250000,00 €

Taux de rémunération 5%

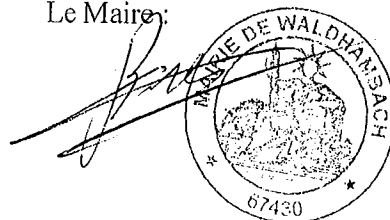
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire:



The official seal of the Commune de Waldhambach is circular, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE WALDHAMBACH' around the perimeter. Below the emblem, the number '67430' is visible.

Commune de WALDHAMBACH
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 – 20h30

Nombre de conseillers Elus : **15**
Conseillers en fonction : **14**
Conseillers présents : **13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoint
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-57/3.1 **Acquisition de terrains**

Vu la délibération 2022-41/3.1 du 8 juillet 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme SCHNEIDER refusent de vendre leurs parcelles au prix de 60,00 € l'are et sollicitent 180,00 € l'are

Après discussion et délibération,
le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention, décide

➤ d'acquérir les parcelles suivantes:

parcelle cadastrée section 5, n° 125 lieu-dit Bruehl de 1,74 ares, jardins
*appartenant aux époux SCHNEIDER René / HERTZOG Elsa domiciliés 28, rue du
Grunewald à Waldhambach*

parcelle cadastrée section 5, n° 126 lieu-dit Bruehl de 2,82 ares, jardins
*appartenant à monsieur SCHNEIDER René domicilié 28, rue du Grunewald à
Waldhambach*

parcelle cadastrée section 5, n° 127 lieu-dit Bruehl de 1,40 ares, jardins
*inscrite au nom des époux WITTMANN Albert / ASSFELD Liliane par Mme NOWITZKI
née WITTMANN Yolande domiciliée à Bernardswiller*

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 19/09/2022

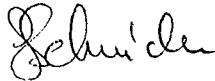
ID : 067-216705145-20220912-2022_57-DE

- de fixer, le prix d'achat à 180,00 €/ l'are
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés au nom et pour le compte de la commune de Waldhambach auprès de Me BOESHERTZ, notaire à Drulingen
- de prendre en charge tous les frais résultant de ces transactions.

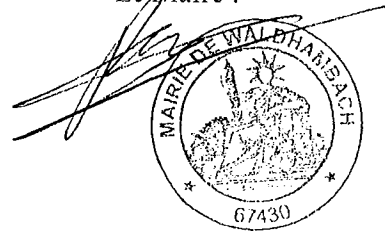
Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 juillet 2022.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé : M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-58/1.6 **Fixation du tarif de location de la chambre froide**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs de location de la chambre froide, à compter de la présente délibération, comme suit :

- Bénévoles du Kneppelfescht : 40,00 €
- Particuliers de Waldhambach : 80,00 €
- Gratuité pour les associations locales
- Pas de location aux personnes extérieures
- Caution : 300,00 €
- Un forfait de 30,00 € pourra être facturé si le matériel rendu n'est pas propre

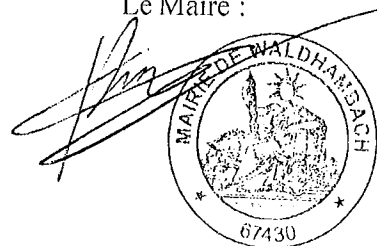
Une demande de location devra être complétée et signée par le demandeur

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



MAIRIE DE WALDHAMBACH
67430

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : **15**
Conseillers en fonction : **14**
Conseillers présents : **13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

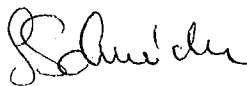
Objet : 2022-59/4.2 **Remplacement de l'ouvrier communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouvrier communal occupant actuellement l'emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ne souhaite pas renouveler son contrat arrivant à échéance le 30 septembre prochain.

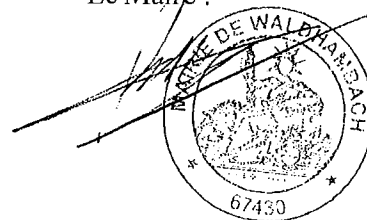
Le Conseil Municipal, après discussion,
- autorise le Maire à effectuer les démarches pour remplacer l'actuel ouvrier communal aux mêmes conditions (même grille indiciaire, contrat de 12 mois renouvelable...).

.....
Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : **15**
Conseillers en fonction : **14**
Conseillers présents : **13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoint
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

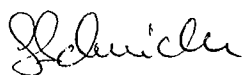
Objet : 2022-60/5.3 **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

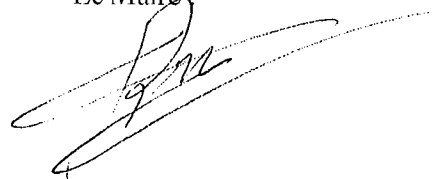
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne **M. KAPPES Christophe, Adjoint au Maire**, correspondant incendie et secours pour la commune de Waldhambach.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 12 septembre 2022 - 20h30

Nombre de conseillers Elus : **15**
Conseillers en fonction : **14**
Conseillers présents : **13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Etaient présents : MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints
MM. CONSTANS Daniel, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

Absent excusé: M. BIEBER Christophe

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha

Objet : 2022-61/1.7 **Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés

forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,
Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026 ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- prend acte de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

Pour extrait conforme,
Waldhambach, le 13 septembre 2022

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



The seal is circular with the text "MAIRE DE WALDHAMBACH" around the top edge and "67430" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.